



Accusation pour delit de fuite

Par **zbobo**, le **02/04/2013** à **19:00**

Bonjour, je vous explique mon affaire je n'arrive pas à m'en sortir et je ne sais pas vraiment quelles démarches engagées. Je suis accusé de délit de fuite, j'aurai endommagé un véhicule en stationnant sur une place en épi devant mon domicile. Cependant je n'étais pas présent ce jour-là et le véhicule est resté stationné sur cette place de stationnement toute la durée de la semaine. Les faits se seraient produits le dimanche matin. Cependant je n'étais pas présent et ma compagne pourrait témoigner pour le prouver. La personne m'accusant des faits m'a laissé un mot sur mon pare-brise m'indiquant que "j'ai arraché la peinture de son véhicule, indiquant qu'elle a pris mes coordonnées d'assurance et que j'aurais touché sa voiture avec mon avant gauche sur son aile gauche". J'ai joint cette personne dans la semaine suivante ou elle m'annonce qu'elle a porté plainte et que pour retirer la plainte je dois faire un constat en tiers. Après réflexion je décide de ne pas donner suite à cette affaire me sachant pas en tiers et sentant l'arnaque. 3 jours après je suis convoqué à la police et on me laisse aucune chance de me défendre, le policier ne prenant pas en compte mes arguments et étant clairement du côté du déposant de la plainte. Quels sont mes recours dans ce cas ? Plusieurs anomalies m'interpèlent mais le policier ne prend pas mes éléments en considération. Le délit de fuite est-il justifié si mon véhicule n'a pas bougé du week-end et qu'il a eu largement le temps de prendre mes coordonnées (il l'a écrit de lui-même sur un papier). La rue étant en double sens de circulation et la place en épi en marche avant, si il se gare en marche arrière il a coupé le sens de circulation et devrait être en infraction (le policier ne reconnaît pas cet élément), le témoignage de ma compagne peut-il enfin être pris en considération et enfin les dégradations majeures du plaignant se situent au-dessus de 60 cm alors qu'à cette hauteur il n'y a quasi aucune marque; le policier ne veut également pas reconnaître ce point. Merci d'avance pour vos conseils qui pourront m'aider à réagir et me sortir de cette affaire qui a le don de me faire sortir de mes gonds. merci.

Par **Tisuisse**, le **03/04/2013 à 15:08**

Bonjour,rnrnPrenez un avocat et faites vous défendre par celui-ci devant la juridiction compétente.

Par **zbobo**, le **03/04/2013 à 18:15**

merci c est ce que je pensais faire mais sur cette affaire y a beaucoup d'incohérence et je voulez savoir lesquelles je peux mettre en avant pour me defendre.

Par **chaber**, le **03/04/2013 à 18:20**

bonjourrnrn[citation]Cependant je n'était pas présent se jour la et le véhicule est resté stationné sur cette place de stationnement toute la durée de we.[/citation]vous pouvez déjà recueillir des témoignages manuscrits (avec copie carte d'identité)